

BULLETIN ADHESION 2026

ENTREPRISE

Raison Sociale

N° Siret

Adresse

CP / Ville

Téléphone

Mail entreprise

Effectif

CA

LE DIRIGEANT DE L'ENTREPRISE

Nom / Prénom

Mail du dirigeant

LE CORRESPONDANT GASCOGNE ENVIRONNEMENT

Nom / Prénom

Fonction

Téléphone

Mail

LA COTISATION ANNUELLE GASCOGNE ENVIRONNEMENT

Entreprise de 0 à 19 salariés : 220 € / an

Entreprise de 20 à 99 salariés : 330 € / an

Entreprise de + de 100 salariés : 495 € / an

Mode de règlement : Virement Chèque Sur facture*

*Tout mode de paiement donnera lieu à une facture.

RIB : code banque : 17807 / code guichet : 00801 / N° de compte 00119048547 - CLE RIB 90 / IBAN : FR76 1780 7008 0100 1190 4854 790
BIC : CCBPFRPPTLS

Fait à

Signature

Cachet de l'entreprise

Le

Je soussigné(e) donne mon consentement au recueil et au traitement des données me concernant par GASCOGNE ENVIRONNEMENT. J'ai lu et pris connaissance des informations page 3.





CONDITIONS GENERALES D'ADHESION :

- 1) Pour être adhérent à GASCOGNE ENVIRONNEMENT et pouvoir accéder aux différents services et avantages procurés par l'adhésion, il faut se conformer aux statuts - dont un exemplaire est tenu à votre disposition au siège de l'association et dont une copie sera remise à tout adhérent en faisant la demande - et acquitter une cotisation.
- 2) La cotisation est fonction de l'effectif de l'entreprise ou de l'organisme. Les tarifs sont fixés chaque année en assemblée générale ordinaire.
- 3) L'adhésion est valable pour une année civile et se renouvelle automatiquement par tacite reconduction à l'échéance. Tous les ans, les adhérents reçoivent une information les avisant de leur cotisation pour les 12 mois à venir ainsi qu'une fiche permettant de mettre à jour les données les concernant.
- 4) Il est possible de mettre fin à l'adhésion par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de l'association, au minimum un mois avant la date de clôture de l'exercice comptable, soit le 30 novembre de l'année en cours.
- 5) La qualité d'adhérent se perd par la démission, la disparition de l'entreprise, la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour dettes auprès de l'association, pour motif grave, préjudice moral ou matériel porté à l'association et selon la procédure prévue à l'article 5 des statuts.
- 7) Quelques soit le nombre de participants, l'adhésion procure une participation sans frais aux réunions thématiques, visites d'entreprises ou rencontre/échange organisées par l'association. Les tarifs sont également différenciés en matière de formations ou de jours d'accompagnement du pôle intervention.
- 8) GASCOGNE ENVIRONNEMENT étant agréée, en qualité d'organisme de formation, elle peut, sur simple demande, délivrer des conventions simplifiées de formation professionnelle continue, permettant d'intégrer les formations proposées dans le cadre de plan de formation.

CONSENTEMENT des PERSONNES Règlement Général Européen sur la Protection des Données personnelles (R.G.P.D.)

En remplissant le bulletin d'adhésion, vous acceptez de donner votre consentement au recueil et au traitement des données vous concernant par GASCOGNE ENVIRONNEMENT. Vous pouvez à tout moment demander à connaître les éléments conservés sur vous et, selon les termes de la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suspension et d'opposition aux informations et messages vous concernant, en envoyant un mail à ge@gascogne-environnement.fr. La durée de conservation des données est de 3 ans.

GASCOGNE ENVIRONNEMENT requiert ici également votre consentement exprès pour pouvoir utiliser votre adresse mail personnelle. Cette adresse électronique, tout comme toute donnée nominative vous concernant, ne feront l'objet d'aucune autre exploitation que celle précisée et ne feront pas davantage l'objet de cession à des tiers.